



# Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
5 mars 2008  
Français  
Original: anglais

---

## Comité d'organisation

### Deuxième session

#### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 décembre 2007, à 11 heures

*Président* : M. Takasu ..... (Japon)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Lettre datée du 11 décembre 2007, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité

Questions diverses



*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/OC/7)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Lettre datée du 11 décembre 2007, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité**

2. **Le Président** attire l'attention sur la lettre datée du 11 décembre 2007, adressée par le Président du Conseil de sécurité au Président de la Commission de consolidation de la paix. Dans cette lettre, le Conseil de sécurité indique qu'il accède à la demande du Gouvernement de Guinée-Bissau, présentée par l'intermédiaire du Secrétaire général, d'inscrire la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. En indiquant qu'il accède à cette demande, le Conseil de sécurité invite la Commission de consolidation de la paix à donner son avis sur la situation qui prévaut en Guinée-Bissau.

3. **M. Barbeiro** (Guinée-Bissau), intervenant par liaison vidéo depuis Bissau, déclare que son pays sera fier de figurer à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et qu'il suit l'évolution des engagements de la Commission en Sierra Leone et au Burundi. En dépit des progrès considérables qui ont été réalisés en Guinée-Bissau depuis la fin de la guerre civile en 1999, la situation dans le pays reste précaire en raison de l'instabilité économique, des problèmes budgétaires, du trafic de stupéfiants et du crime organisé. En outre, la Guinée-Bissau a besoin de l'appui de la communauté internationale, car elle n'est pas en mesure d'exercer un contrôle sur son espace territorial.

4. Le nouveau Gouvernement, qui a accédé au pouvoir en avril 2007, a pris des mesures visant à assurer la stabilité économique, sociale et politique et il a noué de bonnes relations de travail avec les institutions financières internationales. En mars 2007, le Pacte de stabilité politique conclu entre les trois principaux partis politiques a créé les conditions nécessaires pour les programmes de réforme du Gouvernement et en novembre 2007, le Parlement a approuvé le budget 2007-2008. En mai 2007, le Gouvernement a lancé le Programme de stabilité minimale des finances publiques. En juin 2007, il a établi un cadre afin d'évaluer la réforme du secteur de la sécurité, qui comportait un crédit de 2 millions de

dollars ouvert par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour former 30 officiers. Dans le cadre du neuvième et du dixième Fonds européen de développement, l'Union européenne a alloué respectivement 7,7 millions d'euros et 8 millions d'euros à des fins de formation.

5. En plus d'avoir ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Gouvernement a lancé, en août 2007, un plan d'action pour lutter contre le trafic de stupéfiants. La Conférence internationale sur le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau qui se tient actuellement à Lisbonne est le fruit de plusieurs mois de négociations avec les partenaires internationaux, notamment le Portugal, l'Union européenne, la CEDEAO et les Nations Unies. Le Gouvernement espère également participer à la conférence régionale de la CEDEAO sur le narcotrafic qui se tiendra au début de l'année 2008.

6. Son gouvernement sait que l'inscription de la Guinée-Bissau à l'agenda de la Commission permettra d'attirer l'attention sur le pays et d'obtenir davantage d'aide des donateurs. Il sera très heureux de présenter à la Commission son évaluation des domaines prioritaires et envisage de mettre en œuvre des projets à effet rapide dans de nombreux secteurs. Il sera également très heureux de travailler en étroite collaboration et de manière constructive avec la Commission lors des réunions consacrées aux différents pays.

7. **Le Président** croit comprendre que le Comité souhaite prendre acte de la lettre datée du 11 décembre 2007, adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par le Président du Conseil de sécurité, décidant ainsi d'inscrire la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission.

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. **Le Président** dit que, conformément à la décision du Comité d'inscrire la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission et en vertu du paragraphe 7 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale, de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et du règlement intérieur provisoire de la Commission (PBC/1/OC/3), il croit comprendre que le Comité souhaite créer une formation Guinée-Bissau, initialement composée des membres du Comité d'organisation, mais prévoyant des discussions

approfondies au sein du Comité pour l'intégration de membres additionnels.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **Le Président** dit que, conformément aux consultations préalables avec le Gouvernement bissau-guinéen et les membres du Comité, il croit comprendre que le Comité souhaite élire par acclamation M<sup>me</sup> Viotti, Ambassadrice du Brésil, au poste de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix.

12. *Il en est ainsi décidé.*

13. **M. Cabral** (Guinée-Bissau) réaffirme la volonté de son pays de faire face aux problèmes qui se posent et demande davantage de soutien. En inscrivant la Guinée-Bissau à son ordre du jour, la Commission agit conformément aux principes des Nations Unies qui appellent à soutenir les pays dans le besoin et à déployer les efforts nécessaires pour atteindre la paix et la stabilité internationales. Les citoyens de son pays méritent le développement et le progrès. Ils se sont battus pour la paix et la stabilité depuis leur accession à l'indépendance et sont prêts à assumer leurs responsabilités vis-à-vis du monde et de leur région. Le consensus national naissant s'illustre par le soutien parlementaire en faveur des politiques du nouveau Gouvernement. La Guinée-Bissau jouera son rôle en tant que membre de la Commission et compte bien recevoir l'appui de la communauté internationale. Il se félicite tout particulièrement du fait que le Brésil préside la formation Guinée-Bissau en raison des liens solides entre les deux pays.

14. **M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) fait savoir qu'elle apprécie la confiance que la Guinée-Bissau témoigne à l'égard de son pays. Le Brésil fut l'un des premiers pays à reconnaître l'indépendance de la Guinée-Bissau avec laquelle il a depuis entretenu des liens étroits. À l'occasion d'une visite récente au Brésil, le Président bissau-guinéen s'est entretenu avec le Président brésilien des nouvelles possibilités en matière de coopération bilatérales. Le Brésil s'est également engagé dans une coopération multilatérale avec d'autres membres de la Commission. Le voyage que M<sup>me</sup> Viotti a entrepris en 2002, en Guinée-Bissau, dans le cadre des travaux du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau, lui a permis de se rendre compte de la situation et l'aidera à coordonner les activités de la Commission.

15. Le Brésil est favorable à l'adoption d'une approche intégrée prenant en compte les suggestions du Conseil de sécurité. Elle convient qu'à court terme les projets à effet rapide permettront de consolider la paix en Guinée-Bissau. Un inventaire des besoins s'impose également. La consultation avec le Gouvernement bissau-guinéen constitue une priorité et l'on fera également appel à l'expérience des autres États de la région, des organismes régionaux comme la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise et des autres partenaires lusophones.

16. **M. Muñoz** (Chili) approuve les commentaires du représentant brésilien.

17. **M. Apreku** (Ghana) fait valoir qu'en tant que pays pilote sur la question de la Guinée-Bissau au Conseil de sécurité, le Ghana a joué un rôle central en obtenant un consensus au sein du Conseil pour renvoyer la Guinée-Bissau à la Commission dans un délai minimal, au cours duquel il a été néanmoins possible de tenir des consultations plus approfondies que dans le cas du Burundi et de la Sierra Leone. En 2006, dans le cadre de la CEDEAO, le Ghana a travaillé de concert avec le Brésil pour la création du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau. Grâce aux efforts du Groupe de contact, du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et du Conseil de sécurité, la Guinée-Bissau est désormais inscrite à l'ordre du jour de la Commission. Les priorités qui figurent dans la lettre du Conseil de sécurité sont le fruit d'un compromis et ne sont pas exhaustives; la Commission dispose de la latitude nécessaire pour aller au-delà de ces priorités dans la formulation de la stratégie bissau-guinéenne.

18. **M. Gaspar Martins** (Angola) déclare que l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission constitue une note positive en cette fin d'année 2007. La décision s'est prise de manière opportune, en partie grâce au rôle actif qu'ont joué les membres africains du Conseil de sécurité. Il espère que le Gouvernement bissau-guinéen sera convié dès que possible à participer au recensement des priorités. Les projets à effet rapide sont également primordiaux pour bâtir une confiance immédiate.

19. **M. Doraiswami** (Inde) dit que sa délégation attend impatiemment de recevoir la liste des priorités de la Guinée-Bissau, surtout si la Commission envisage d'aller au-delà des priorités énumérées dans la lettre du

Conseil de sécurité. Le recensement des priorités et les projets à effet rapide doivent démarrer le plus rapidement possible et les ressources doivent être allouées sans tarder.

20. **M. Ahmad** (Pakistan) déclare que la Commission doit cibler les questions mises en exergue par la délégation bissau-guinéenne, notamment les besoins en termes de développement, la relance socioéconomique et les projets à effet rapide. Le délai de 90 jours suggéré par le Conseil de sécurité pour obtenir l'avis initial de la Commission est déplacé, puisque 150 jours se sont écoulés avant que le Conseil de sécurité ne réponde à la demande urgente de la Guinée-Bissau de figurer à l'ordre du jour de la Commission. Néanmoins, il est persuadé que la Commission sera en mesure de respecter cette échéance.

21. **M. Abdelaziz** (Égypte) accueille favorablement le consensus national bissau-guinéen, la nécessité reconnue d'une réforme et la volonté du pays de travailler avec la communauté internationale. L'ensemble des pays donateurs, les institutions financières et le Fonds pour la consolidation de la paix doivent commencer à travailler sur le recensement des priorités et les projets à effet rapide en collaboration avec l'Assemblée générale et le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau. L'empressement que manifeste la Guinée-Bissau pour présenter ses propres priorités constitue également un élément positif, car il démontre que le pays s'approprie le processus de consolidation de la paix.

22. Bien que sa délégation appuie l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission, elle n'accepte pas que le Conseil de sécurité impose des conditions. À cet égard, l'approche adoptée lors des consultations informelles devrait prévaloir.

23. **M. Løvald** (Norvège) dit que son pays compte bien coopérer activement avec la Guinée-Bissau pour faire avancer les priorités en matière de consolidation de la paix. Il espère que l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission incitera d'autres États Membres à s'engager dans des partenariats de collaboration avec la Commission.

24. **M. Crowley** (Afrique du Sud) déclare qu'en sa qualité de Président du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau, son pays a travaillé en étroite collaboration avec la Guinée-Bissau sur les plans bilatéral et multilatéral, et

espère poursuivre cet engagement à l'avenir. Accueillant favorablement l'action entreprise par le nouveau Gouvernement au cours des derniers mois, il souligne qu'il est important que ce dernier s'approprie le processus de consolidation de la paix qu'il dirigera en collaboration avec la Commission. Il espère qu'une telle collaboration permettra d'engager la Guinée-Bissau sur la voie de la paix et de la stabilité durables. Se rapportant aux commentaires des intervenants précédents, il fait valoir que la lettre adressée à la Commission par le Conseil de sécurité n'a pas de caractère normatif et il se félicite de la précision fournie par le représentant du Ghana à cet égard.

25. **M. Amieyefori** (Nigéria) dit qu'en sa qualité de membre de la CEDEAO aux côtés de la Guinée-Bissau, son pays se félicite tout particulièrement de l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission. Le Nigéria s'est systématiquement engagé en faveur de la Guinée-Bissau, notamment dans le cadre du Groupe de contrôle de la CEDEAO et du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau. La Commission devrait pouvoir s'engager rapidement auprès de la Guinée-Bissau, étant donné qu'une stratégie de réduction de la pauvreté est déjà en place et que le Gouvernement a amplement démontré son engagement. Parallèlement à cela, il est essentiel que le Gouvernement s'approprie le processus.

26. **M. Simanjuntak** (Indonésie) dit que la Commission sera en mesure d'apporter une contribution utile pour la mise en œuvre des diverses réformes et des projets à effet rapide en Guinée-Bissau. Cinq mois se sont écoulés depuis la réception de la lettre dans laquelle le Gouvernement réclame l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission; la collaboration avec le Gouvernement devrait donc démarrer de toute urgence. En collaboration avec le Gouvernement bissau-guinéen, la Commission a la possibilité de modifier les domaines prioritaires suggérés par le Conseil de sécurité ou d'en proposer de nouveaux, à sa convenance.

27. **M. Wolfe** (Jamaïque) déclare qu'étant donné le rôle constructif qu'a joué la délégation bissau-guinéenne depuis le tout début des travaux de la Commission, il est normal que cette dernière ait répondu promptement à la demande d'inscription de la Guinée-Bissau à son ordre du jour. Il note les dures contraintes subies par la Guinée-Bissau, en particulier la menace du trafic de stupéfiants et du crime organisé sur son intégrité territoriale, un phénomène également

bien connu des pays caribéens. Pour lutter contre de tels problèmes, l'un des principaux moyens consiste à fournir des emplois alternatifs aux jeunes.

28. L'aide de l'ensemble de la communauté internationale est requise pour consolider la paix en Guinée-Bissau et sa délégation approuve les priorités initiales qui ont été identifiées à cet égard. Il convient de la nécessité des projets à effet rapide afin d'inspirer confiance dans la capacité de la communauté internationale à répondre à la situation urgente sur le terrain. Après s'être félicité des commentaires des représentants ghanéen et sud-africain à propos de la lettre du Conseil de sécurité, il déclare qu'il partage le sentiment selon lequel le Gouvernement bissau-guinéen devrait assumer la responsabilité principale dans la fixation des priorités. Il incombe à la Commission de démarrer le plus rapidement possible l'inventaire des priorités.

29. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) dit que l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission est bénéfique à la fois pour ce pays et pour la Commission, car elle permet le développement de nouveaux modes d'engagement. Il est important que la Commission fasse preuve de dynamisme afin d'encourager d'autres pays à demander l'inscription à l'ordre du jour en 2008 et 2009.

30. Compte tenu de la pénurie de ressources et de la gravité des nombreux problèmes auxquels la Guinée-Bissau fait face, il convient que la Commission doit cibler les projets à effet rapide. De tels projets permettront également de rationaliser les travaux de la Commission de telle sorte qu'il sera possible d'élargir son ordre du jour dans les années à venir. La Commission doit identifier de nouvelles méthodes de travail afin d'obtenir rapidement un impact tangible sur le terrain. Si l'on consacre davantage de temps à définir les priorités de la Commission en Guinée-Bissau, on pourra plus rapidement rallier le soutien international et garantir la cohérence entre tous les intervenants engagés. À cet égard, le bilan de la Commission n'est pas satisfaisant : les gouvernements de la Sierra Leone et du Burundi ont tous deux exprimé leurs préoccupations concernant le temps qu'il a fallu pour créer la Commission et définir son approche basée sur des stratégies intégrées de consolidation de la paix.

31. La lettre adressée à la Commission par le Conseil de sécurité est basée sur une décennie d'engagement auprès de la Guinée-Bissau sur les questions de paix et

de sécurité et reflète un consensus autour des principaux défis qu'il faudra surmonter pour atteindre un développement durable à long terme en Guinée-Bissau. En même temps, une approche à moyen terme est probablement indispensable pour que la Commission puisse acquérir une vision globale de la situation en Guinée-Bissau. Sa délégation fera preuve de souplesse sur ces deux fronts, mais elle encourage tous les membres de la Commission à considérer la lettre du Conseil comme une approche raisonnée et raisonnable du contexte bissau-guinéen, qui faciliterait une réponse à effet rapide face à la situation souvent désespérée de la population dans ce pays.

32. **M. Islam** (Bangladesh), après avoir déclaré qu'il partageait le sentiment selon lequel la Commission devrait cibler des projets à effet rapide en Guinée-Bissau, dit que la notion de responsabilité que la délégation bissau-guinéenne a soulignée sera cruciale dans les efforts déployés pour consolider la paix que le pays mérite. Sa délégation compte bien contribuer à ces efforts.

33. **M. Deruffe** (France) fait savoir que l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission arrive à point nommé, étant donné l'urgence généralement reconnue de la situation dans le pays, et prouve que la communauté internationale est déterminée à soutenir les efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. La Commission doit maintenant s'efforcer d'obtenir des résultats concrets et d'améliorer la situation sur le terrain. Un certain nombre de mécanismes sont déjà en place pour soutenir la Guinée-Bissau, tels que le Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, dont la France est membre. Il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer la coopération entre le Groupe de contact et la Commission.

34. **M. Barbeiro** (Guinée-Bissau), après avoir accueilli favorablement la décision d'inscrire la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission, exprime ses remerciements à la communauté internationale qui a exprimé de façon unanime sa volonté d'aider le pays à surmonter les problèmes auxquels il fait face depuis la fin du conflit armé. Il se félicite également de l'élection de l'Ambassadrice du Brésil au poste de présidente de la formation Guinée-Bissau, étant donné les solides liens culturels, historiques et économiques qui existent entre les deux pays. Il convient qu'il faut donner la priorité aux projets à effet rapide afin d'obtenir une amélioration

tangible de la situation. Son gouvernement assumera le rôle que le Conseil de sécurité et la Commission attendent de lui en prenant les mesures nécessaires pour assurer la stabilité en Guinée-Bissau et engager le pays sur la voie du développement. Le Gouvernement et le peuple de Guinée-Bissau s'associent aux membres de la Commission dans leur désir d'atteindre l'objectif louable de la paix.

35. **Le Président** dit qu'il répondra en temps voulu à la lettre du Président du Conseil de sécurité en transmettant les décisions prises par le Comité d'organisation dans le cadre de cette réunion et en indiquant que la Commission de consolidation de la paix demeurera en contact étroit avec le Conseil de sécurité sur la question de la Guinée-Bissau.

### **Questions diverses**

36. **Le Président** déclare, qu'en consultation avec les parties concernées, un accord a été conclu sur les modalités de participation de la Communauté européenne aux réunions de la Commission de consolidation de la paix consacrées aux divers pays. Les représentants de la présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne disposeront de deux sièges et d'une plaque nominative sur laquelle figurera la mention « Communauté européenne »; ils agiront et parleront de concert au nom d'une seule et même délégation. L'arrangement proposé est unique au format et aux finalités des réunions de la Commission consacrées aux divers pays et ne remplace, ni ne préjuge en aucun cas des arrangements existants dans d'autres configurations au sein de la Commission ou dans d'autres organes des Nations Unies. Il croit comprendre que le Comité d'organisation approuve les modalités proposées pour la participation de la Communauté européenne aux réunions de la Commission de consolidation de la paix consacrées aux divers pays.

37. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 45.*